

23^{ème} RALLYE REGIONAL DU PICODON (PEA)

09 -10 Septembre 2017

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME – HORAIRES DU RALLYE

- Parution du règlement :	Lundi 24 Juillet 2017
- Ouverture des engagements :	Lundi 24 Juillet 2017
- Clôture des engagements :	Lundi 28 Août 2017
- Parution du Road Book : PUB « AU BUREAU »Dieulefit	Dimanche 03 Septembre 2017
- Date et heures des reconnaissances	Voir Annexe 2
- Publication de la liste des engagés : www.asamontelimar.com	Dimanche 03 Septembre 2017
- Vérification des documents : Allée des Promenades à Dieulefit	Samedi 09 septembre 2017 de 07 h 30 à 12H00
- Vérification des voitures : Parking des Promenades à Dieulefit	Samedi 09 septembre 2017 de 07 h 45 à 12H15
- Entrée au parc Fermé après les vérifications.	Sur les Promenades à Dieulefit
- Première réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Samedi 09 septembre 2017 à 10 h30 à Dieulefit
- Publication des équipages admis au départ :	Samedi 09 septembre 2017 à 13 h45 à Dieulefit
- Publication des heures et ordres de départ :	Samedi 09 septembre 2017 à 13 h45 à Dieulefit
- Départ 1 ^{ère} Section sortie Parc à Dieulefit :	Samedi 09 septembre 2017 - 1 ^{ère} voiture à 14 h 00
- Arrivée 1 ^{ère} étape entrée Parc Fermé à Dieulefit :	Samedi 09 septembre 2017 - 1 ^{ère} voiture à 16 h 29
- Publication des résultats partiels au Parc à Dieulefit :	Samedi 09 septembre 2017, 30' après L'arrivée du dernier concurrent
- Départ 2 ^{ème} étape sortie Parc à Dieulefit :	Dimanche 10 Septembre 2017 - 1 ^{ère} voiture à 08 h 30
- Arrivée 2 ^{ème} étape entrée Parc Fermé à Dieulefit :	Dimanche 10 Septembre 2017 - 1 ^{ère} voiture à 14 h 20
- Vérifications Finales : Garage Etape Auto à Dieulefit	
- Publication des résultats du Rallye au Parc à Dieulefit :	Dimanche 10 Septembre 2017 30' après L'arrivée du dernier concurrent
- Remise des Prix sous le chapiteau à Dieulefit	Dimanche 10 Septembre 2017 à 18h00

Article 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Montélimar organisateur administratif et l'Ecurie Dieulefit Sport Auto organisateur technique organisent, en partenariat les 09 -10 Septembre 2017 le :

23^{ème} RALLYE REGIONAL DU PICODON / PEA

Le présent règlement a reçu le permis d'organiser par la FFSA le N° 626 en date du 28/06/2017 et par la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile sous le N° R 22 en date du 28/06/2017.

Comité d'Organisation

- Le Président Jean-Pierre MAUVEAUX et les Membres de son Comité Directeur.
- Le Président Damien PELLEGRIN et les Membres de Dieulefit Sport Auto.
- Secrétariat du Rallye

A.S.A Montélimar

916 route du Village – 26130 CLANSAYES

TEL & FAX : 04.75.04.51.66 www.asamontelimar.com Courriel : asa-montelimar@orange.fr

Permanence du Rallye

- ☞ Avant le Rallye : ASA MONTE LIMAR – tél. 04.75.04.51.66 – transfert d'appel le vendredi à 14 H
- ☞ Pendant le Rallye : PC du rallye à Dieulefit

1.1P. Officiels du Rallye

Président du Collège	Mr VEYRET Emmanuel	1316
Membres du Collège	Mr BEAL Georges	2910
	Mme FAGOT Isabelle	172694
Stagiaire :	Mr BOUVIER Philippe	241588
Secrétaire du Collège	Mme BESANÇON Monique	9682
Directeur de Course	Mme ROL Evelyne	40773
Directeur de Course Adjoints	Mr HURARD Albert	1057
	Mr VERNET Daniel	147321
	Mr DUPECHER Thierry	3564
	Mme RAVIER Isabelle	
Commissaires Techniques: (Responsable)	Mr BLANC Philippe	38131
Commissaires Techniques : (Adjoint)	Mr BORDERON Loys	183288
	Mr CORBET Robert	6850
	Mr CANEL Jean-Louis	50539
	Mr GRANDPIERRE Gilbert	10151
	Mme DALPAOS Sylvie	233751
	Mr MANGEMATIN Christian	6507
Relations Concurrents	Mr LAUDET Jean Louis	6195
	Mr ROL Sebastien	44492
	Mme JEUNE Valérie	161099
	Mme HURARD Josyane	1053
Chargé de la Publicité	Mr PITARCH Floréal	2729
Responsable des Classements / Informatique	Lc Chrono – MALGRAS Luc	44257
Juges de Faits	Mr MAILLET Jean Paul	227350
	Mr AGOSTHINO Armand	12775
Relation Presse	Mme PAOLELLI Martine	20294
Directeurs Course sur les E. S.		
ES 1-4-7 COMPS	Mr BRINDANI Pierre	2057
Adjoint	Mr THEVENET Bruno	220856
ES 2-5-8 TRUINAS	Mr VAUTRAT Herve	3259
ES 3-6 EYZAHUT	Mr MUSELLI Bruno	2403
-à la voiture 00	Mr MAUVEAUX Jean Pierre	2735
-à la voiture tricolore	Mr VINCENT GENOD Stéphane	24887
Responsables des Commissaires	Mr PITARCH Floréal	2729
Assistance médicale (Médecin Chef)	Mr CHEREAU Patrick	23731
Observateur du Comité	Mr	
Animateur	Mr GAVARD PERRET Philippe	173941
Véhicule relation avec les autorités	Mr BRANCHE Jacques	3088
	Mlle ALAIZE Emilie	226132
Véhicule Info/Sono	Mr MATHON Remy	233838
Véhicule Info/Video	Mr GRIVOT Christophe	175102
Véhicule Damier	PITARCH Floréal	2729
Véhicule Damier	PAOLELLI Martine	20294

1.2P. Eligibilité

Le 23^{ème} Rallye Régional du Picodon compte pour:

- La Coupe de France des Rallyes 2017 coefficient 2
- Le Championnat de la Ligue Rhône-Alpes des Rallyes Régionaux
- Le Challenge ASA Montélimar

1.3P. Vérifications avant le Départ

Les équipages engagés recevront par Mail ou par Courrier **leur accusé de réception d'engagement et leur heure de convocation pour les vérifications des documents et des voitures qui auront lieu le Samedi 09 Septembre 2017 de 07 h 30 à 12 h 15** sur Les Promenades à Dieulefit. Les vérifications finales seront effectuées : Garage Etape Auto à Dieulefit (taux horaire de la main d'œuvre 60.00 €TTC)

Art. 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Art. 3P. CONCURRENTS & PILOTES

3.1P. Demande d'Engagement - Inscriptions

3.1.1P. Concurrents admis

Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.1.5P. Toute Personne désirant participer au 23^{ème} Rallye Régional du Picodon / PEA doit adresser à **l'A.S.A.M. Chez Martine PAOLELLI - 916 route du Village – 26130 CLANSAYES** (cachet de la poste faisant foi), la demande d'engagement ci-joint dûment complétée et accompagnée des photocopies des licences et permis de conduire avant le 28 août 2017. - **TOUT ENGAGEMENT RECU INCOMPLET NE SERA PAS ENREGISTRE**

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 170 voitures pour les deux Rallyes.

3.1.11P. Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

A) Droits simples avec la publicité facultative des organisateurs avant : le 28.08.17 : **320 €**

B) Sans la publicité facultative des organisateurs avant : le 28.08.17 : **640 €**

Il vous sera demandé aux vérifications administratives un chèque de caution de 100€ par voiture pour le transpondeur.

3.1.12P. Règlement des droits

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques seront remis à la banque le jour de la clôture des engagements.

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement sera refusé - si le rallye n'a pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, ne pourront se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée. La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,

- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2P. Equipages

Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.3P. Ordre de Départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Art. 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. Voitures autorisées

Les voitures de Production (groupes N et FN confondus) réparties en 5 classes de cylindrée corrigée :

Classe 1 : jusqu'à 1400 cm³

Classe 2 : au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe N2 Série : au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe 3 : au-dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Classe 4 : au-dessus de 2000 cm³

Les voitures de Tourisme (groupes A, FA confondus) sont réparties en 8 classes de cylindrée :

Classe 5 : jusqu'à 1400 cm³

Classe 5K : Kit-Cars jusqu'à 1400 cm³

Classe 6 : au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe 6K : Kit-Cars, FRC, S 1600 au dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe 7 : au dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Classe 7K : Kit-Cars au dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Classe 7S : S 2000

Classe 8 : au-dessus de 2000 cm³

Les voitures du groupe GT de série sont réparties en 2 classes de cylindrée :

Classe 9 : jusqu'à 2000 cm³

Classe 10 : au-dessus de 2000 cm³

Les voitures du groupe F 2000 réparties en 4 classes de cylindrée :

Classe 11 : jusqu'à 1150 cm³

Classe 12 : au-dessus de 1150 cm³ et jusqu'à 1400 cm³

Classe 13 : au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe 14 : au-dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Les voitures de Tourisme ou de grande production de série (groupe R et FR confondus sont réparties en 6 classes de cylindrée :

Classe R1 : R1A jusqu'à 1400 cm³ et R1B plus de 1400 cm³ jusqu'à 1600 cm³

Classe R2, FR2 : R2B plus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³ et R2C plus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Classe R2J : R2 Junior : fiche d'homologation FR2.002

Classe R3 : R3C jusqu'à 2000 cm³ et R3D diesel suralimenté jusqu'à 2000 cm³ R3T suralimenté jusqu'à 1600 cm³

Classe R4 : Cylindrée corrigée de plus de 2000 cm³

Classe R5 :

Les voitures du groupe FRC :

Admise dans la classe du Groupe A correspondant à leur cylindrée corrigée

4.2P. Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A

4.3P. Assistance

Assistance interdite en dehors des parcs prévus.

Le respect de cette interdiction sera contrôlé par un juge de faits. Chaque équipage recevra lors des vérifications des documents 3 plaques dont une "assistance" portant le N° du concurrent.

4.6P. Identification des voitures

4.6.1P. Pour tous les rallyes (sauf CFR Terre, CFR Tout-terrain et Finale) la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans de cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

Art.5P. PUBLICITE

Les publicités obligatoires et optionnelles seront précisées sur un additif remis à chaque concurrent lors des vérifications administratives.

Art.6P. SITES & INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 23^{ème} Rallye Régional du Picodon / PEA représente un parcours de 152.070 km. Il est divisé en 2 Etapes et 3 Sections. Il comporte 8 Epreuves Spéciales d'une longueur totale de 38.100 Km.

ES COMPS	: 1 - 4 - 7	4.700 km x 3 = 14.100 Km
ES TRUINAS	: 2 - 5 - 8	4.400 km x 3 = 13.200 Km
ES EYZAHUT	: 3 - 6	5.400 km x 2 = 10.800 Km

6.2P. Reconnaissances

Conformes au règlement standard F.F.S.A

6.2.5P. Reconnaissances autorisées uniquement :

Le Dimanche 03 Septembre 2017 de 9 h 00 à 19 h 00

Le Vendredi 08 Septembre 2017 de 9 h 00 à 16 h 00 et de 18 h 00 à 20 h 00

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 maximum (Art 6.2.1 du règlement standard)

Toute infraction sera sanctionnée conformément à l'article 6.2.4. De la réglementation F.F.S.A

6.3P. Carnet de Contrôle

Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.4P. Circulation

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la direction de course seront pris en charge par l'organisateur. Dans le cas où un concurrent désire le service de dépannage de l'ES. Il le fera réaliser à ses frais et il devra en avertir le Directeur d'épreuve avant le passage du véhicule balai.

Art.7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. Départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.2P. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

Conformes au règlement standard F.F.S.A

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

Chef de poste : Chasuble Orange Barrée Commissaire de route : Chasuble Orange

7.3P. Contrôles de Passages (CP) Contrôles Horaires (CH) Mise Hors Course

Conformes au règlement standard F.F.S.A

7.4P. Contrôle de Regroupement

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.5P. Epreuves Spéciales (E.S.)

Conformes au règlement standard F.F.S.A.

Chronométrage au 1/10 de seconde

7.6P. Parc Fermé

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Art.8P. PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Art.9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Art.10P. PRIX - COUPES - CHALLENGES

La répartition des prix se fera de la façon suivante:

SCRATCH			GROUPES (X5)	20 Pts	+ 20 Pts		
1 er	460,00 €		1er	250,00 €	250,00 €		
2 ème	300,00 €		2 ème		150,00 €		
3 ème	180,00 €		3 ème		80,00 €		
			TOTAL		2 400,00 €		
TOTAL	940,00 €						
CLASSES (X 21)	-4 Pts	4 à 8 Pts	9 à 12 Pts	13 à 15 Pts	+ de 16 Pts		
1 er	160,00 €	320,00 €	320,00 €	320,00 €	320,00 €		
2 ème		160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €		
3 ème			80,00 €	110,00 €	110,00 €		
4 ème				90,00 €	90,00 €		
5 ème					70,00 €		
TOTAL					15 750,00 €		
COUPE DES DAMES					320,00 €		
TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES					19 410,00 €		

Tous les prix sont cumulables. Les classes suivantes seront confondues : A8/4RM&2RM/FA8 4RM&2RM – A7S/A7K/FA7K/A7- A6K/FA6K/A6 - A5/A5K/FA5K - N4 4RM&2RM/ FN4 4RM&2RM

Coupes: de nombreuses coupes récompenseront les lauréats des divers classements. Plusieurs Commissaires seront récompensés.

La Remise des prix aura lieu le Dimanche 10 Septembre 2017 à 18H sous le chapiteau à Dieulefit.

ANNEXE 2

IMPORTANT

Mesdames, Messieurs les concurrents,

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des municipalités des communes traversées par le RALLYE que l'Association Sportive Automobile de Montélimar et Dieulefit Sport Auto ont pu organiser et organiseront encore cette année le Rallye du PICODON.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE**, afin de préserver, la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés sur des routes fréquentées par des enfants, allant ou revenant de l'école, et par des véhicules agricoles.

EN ACCORD AVEC LES SERVICES PREFECTORAUX ET LA GENDARMERIE, LA REGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUEE :

Reconnaisances strictement interdites avant le 03 Septembre 2017.

Reconnaisances autorisées uniquement :

Le dimanche 03 Septembre 2017 de 9 h 00 à 19 h 00

Le vendredi 08 Septembre 2017 de 9 h 00 à 16 h 00 et de 18 h 00 à 19 h 00

De plus, dans tous les Rallyes asphaltes, le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 maximum (Art 6.2.1 France Auto 2017)

Limitations de vitesse : **50 Km/h sur les routes des épreuves spéciales.
30 Km/h dans les agglomérations.**

De nombreux contrôles (radars) seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement (conformément au règlement standard des Rallyes français – art 13)

Afin de limiter la gêne des riverains, il vous est demandé :

- ⇒ **De veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement, Tous repères, marques, panneaux sont rigoureusement interdits.**
- ⇒ **Il est interdit de remonter les épreuves spéciales en sens inverse.**

Nous comptons sur votre sportivité, votre **courtoisie** et votre **sens du civisme**.

De votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes.

Le comité d'organisation vous souhaite un agréable Rallye du PICODON et vous remercie par avance de votre sportivité.